

Pour pouvoir participer aux épreuves de CUN de 2nde session le jeudi 21 juin 2018, vous devez obligatoirement effectuer une demande d'inscription en ligne entre le 31 mai et le 06 juin 2018 à partir de la plate-forme de cours : <http://c2ish.u-bourgogne.fr> (un lien hypertexte part d'une brève de la page d'accueil hors connexion)

Aucune inscription hors délai ne sera prise en compte. Aucune inscription par courriel ne sera prise en compte.

L'inscription est obligatoire car elle permet de dimensionner les sessions d'examen dans les salles d'examen qui sont des salles spécialisées.

### Quels sont les étudiants concernés ?

- Les étudiants qui n'ont pas validé leur année et qui doivent donc repasser l'UE contenant la matière « CUN ».

Sont potentiellement attendus les étudiants de L1 Psychologie, L2 Psychologie, L3 Psychologie, L2 Sociologie, L3 Sociologie, L2 Histoire, L1 Géographie et L2 HAA. Ces étudiants devront prendre connaissance de leurs résultats obtenus à l'issu de leur jury de 2ème semestre et devront déterminer s'ils doivent repasser la matière « CUN ».

- Les étudiants qui ont validé l'UE mais qui n'ont pas validé la Certification C2i. Pour rappel, l'obtention de la Certification C2i est indépendante de la Licence. L'obtention du C2i n'est pas obligatoire pour pouvoir obtenir la Licence.

Ne peuvent se présenter dans ce cas que les étudiants de L3 Psychologie, L3 Sociologie, L2 Histoire (exclusivement les étudiants d'histoire inscrits aux S3 et S4), L1 Géographie, L2 HAA et L2 Psychologie (exclusivement les étudiants de L2 Psychologie ayant eu la moyenne à l'épreuve pratique de traitement de texte)

Seront affichés pendant la période d'inscription sur la plate-forme les résultats détaillés des éléments pratiques du C2i acquis et non acquis. Les résultats théoriques sont connus des étudiants par affichage instantané le jour de l'examen. Chaque étudiant pourra donc s'inscrire en connaissance de cause.

**Les étudiants n'ayant pas validé les travaux continus des domaines D1, D2, D4 et D5 ne seront pas autorisés à s'inscrire aux épreuves de seconde session.**

### Épreuves à repasser :

Les étudiants ne repassent que les épreuves théoriques et pratiques où la moyenne n'a pas été atteinte.

### Dates, horaire et lieux des épreuves :

A l'issue de la période d'inscription en ligne, j'indiquerai pour la journée du 21 juin 2018 les horaires et lieux (salle 333 ou 125 du bâtiment Droit/Lettres) de passage des épreuves sur la plate-forme <http://c2ish.u-bourgogne.fr> (page d'accueil hors connexion dans la rubrique des « brèves »)

Remarque : Il me sera impossible de répondre aux demandes des étudiants au cas par cas. Chaque étudiant doit être responsable et doit vérifier s'il doit s'inscrire aux rattrapages en fonction des informations fournies par son jury d'examen et en fonction des tableaux de résultats concernant la certification C2i.